

Contribuables du Lyonnais

Editorial

Pour la première fois à notre connaissance, les habitants de Lyon vont savoir comment est utilisé l'argent de leurs impôts locaux.

Nous leur indiquons dans ce bulletin la façon dont cet argent est dépensé : **qui le dépense et pour quoi faire?**

Un travail important de collecte d'informations, de ventilation et de contrôle nous a permis de classer les données recueillies dans les "fonctions" désormais utilisées nationalement par les communes et les communautés de communes.

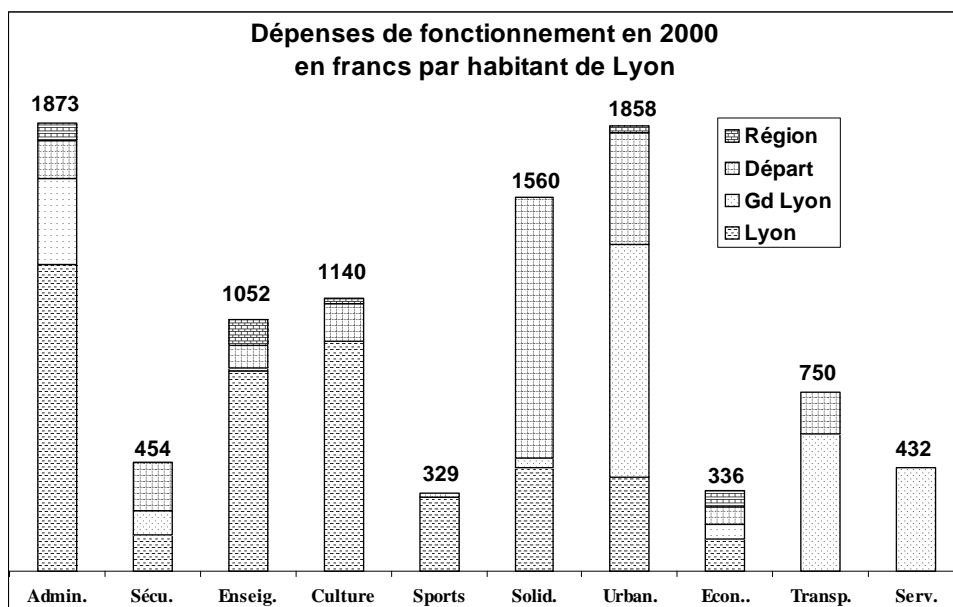
Nous avons également analysé comment ces dépenses progressent et nous avons malheureusement constaté, une fois encore, que **notre argent sert de plus en plus à nourrir l'administration plutôt qu'à améliorer les services à la population.**

Les problèmes que nous rencontrons dans nos analyses ne sont pas tant de trouver les informations comptables, bien que certains services dépendant de la Préfecture répugnent à nous donner leurs chiffres, mais de pouvoir **juger de la pertinence des dépenses effectuées.** Les rapports d'activité publiés par nos administrations, lorsqu'ils existent, s'attachent surtout à exprimer tout le mal que l'administration s'est donné pour exercer sa mission. Ils décrivent parfois les projets envisagés, mais jamais ne déclinent **d'objectifs concrets, ni de résultats observés...** ou s'ils existent, ils ne sont pas communiqués!

La multiplicité des subventions accordées par nos administrations, de même que la dispersion des donateurs possibles pour une même association bénéficiaire ne permet malheureusement pas une distribution équitable! Il nous paraît urgent de

Contribuables de Lyon: que fait-on de votre argent?

Comme annoncé dans notre précédent bulletin, nous vous présentons aujourd'hui la ventilation par fonction (administration, enseignement, urbanisme, culture,...) des dépenses nettes de fonctionnement de chacune de nos collectivités territoriales pour un habitant de Lyon. Nous avons donc cumulé les dépenses faites en 2000 dans ces secteurs par la ville de Lyon, le Grand Lyon, le Conseil Général et le Conseil Régional. Ce sont des dépenses nettes, c'est-à-dire que les recettes provenant directement de cette gestion (impôts et subventions générales mises à part) ont été déduites des charges. L'addition de ces chiffres est donc inférieure à l'ensemble des dépenses brutes de fonctionnement exprimées dans le bulletin n°7 (9782 F contre 15 398 F).



Le graphique ci-dessous permet de connaître le montant consacré par l'administration locale aux principaux services qui lui sont délégués par l'Etat, pour chaque habitant, quel que soit son âge.

Avec 1 873 F par habitant et par an, **l'administration** est la principale source de dépenses (19,1% de l'ensemble). Elle ne comprend pas les dépenses administratives propres aux autres fonctions. La ville de Lyon en est le principal contributeur.

La **sécurité** comprend la police municipale lyonnaise (les recettes de 98 F de droit de stationnement en moyenne par habitant sont déduites) et essentiellement le service départemental d'incendie et de secours (environ 1000 employés).

L'enseignement inclut le primaire (maternelles et 1er degré) pour la ville de Lyon, les collèges pour le département et les lycées pour la région.

La **culture** et les **sports** concernent essentiellement la ville de Lyon et le Conseil Général.

On retrouve dans la **solidarité** (15,9% de l'ensemble) la principale mission du Conseil Général. Nous y avons inclus toutes les dépenses de santé, d'interventions sociales et d'aide au logement.

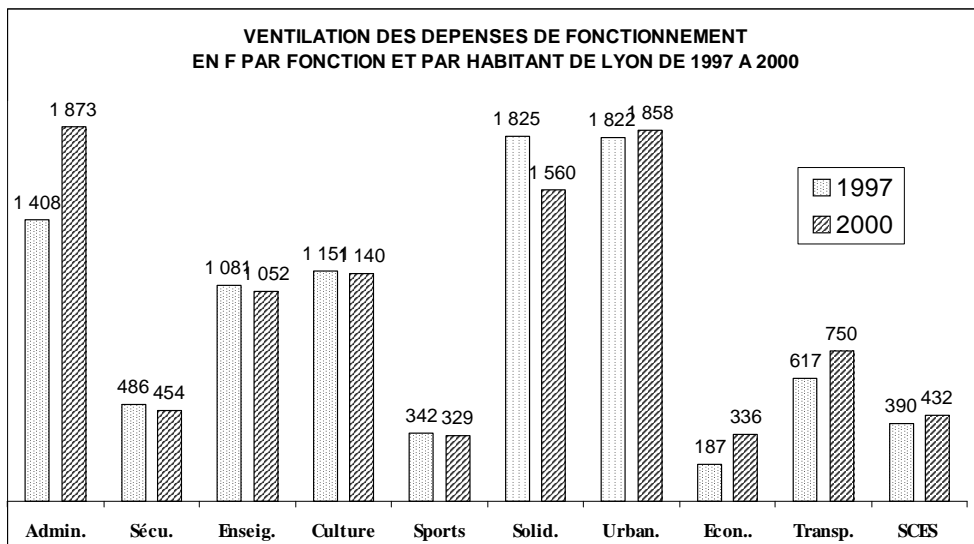
L'urbanisme (19% de l'ensemble) intègre la voirie, l'aménagement urbain et l'environnement.

Comment cette étude a-t-elle été réalisée?

- Ce bulletin est complémentaire du précédent (n°7). Les informations utilisées proviennent en très grande majorité des comptes administratifs, des rapports d'activité et des délibérations du Conseil Général, du Grand Lyon, du Conseil Régional et de la Ville de Lyon.
- Nous avons choisi de faire apparaître les coûts réels pour le contribuable, c'est-à-dire les dépenses d'intervention (après déduction des recettes correspondantes et hors impôts et subventions de l'Etat). L'addition des dépenses de fonctionnement est donc inférieure à celle figurant dans le bulletin n°7, qui est faite hors recettes liées.
- La ventilation utilisée est celle pratiquée par les communes et les communautés urbaines depuis 1997. Au préalable, les ventilations étaient trop différentes pour rendre les comparaisons possibles. Nous avons tout de même isolé les transports urbains et les services (eau et assainissement) qui représentent des masses significatives.
- Les chiffres du Conseil Général et du Conseil Régional ont été ventilés sous les mêmes rubriques par nos soins.
- Afin de rendre les comparaisons possibles, tous les coûts ont été ramenés par habitant : les dépenses de la ville de Lyon, du Grand Lyon, du Conseil Général et du Conseil Régional ont été divisées par les populations respectives de ces collectivités. Leur addition reflète donc bien l'ensemble des charges supportées par le contribuable de Lyon. Pour connaître le coût pour un foyer, il suffit de multiplier le coût par habitant par le nombre de personnes au foyer.
- Pour les contribuables des communes du Nord-Ouest lyonnais, nous publions en page 4 un comparatif des dépenses moyennes des communes de ce secteur avec celles de la ville de Lyon.
- Nous avons maintenu la ventilation en dépenses de fonctionnement et dépenses d'investissement, telles que l'appliquent les collectivités, sauf pour les subventions d'investissement au SYTRAL, que ce dernier consi-

L'évolution des dépenses de fonctionnement depuis 1997

Dans leur ensemble, les dépenses nettes de fonctionnement pour un habitant de Lyon ont augmenté en 3 ans de 5% (à comparer à 21% sur 5 ans pour les dépenses réelles de fonctionnement). On aurait pu penser que cette croissance était raisonnable et que la gestion était saine, mais **cette faible croissance n'est pas due à des économies réalisées, mais essentiellement au transfert à l'Etat en 1999 de la charge de l'aide sociale versée jusqu'alors au Département par les communes.**



Le total des dépenses est passé de 9 308 à 9 782 F par habitant sur la période.

La première constatation flagrante est que, parmi les fonctions les plus importantes (administration, enseignement, culture, solidarité, urbanisme), **seules les charges administratives augmentent : +33% en 3 ans...** et c'était avant les 35 heures!. Elles sont passées de 1408F en 1997 à 1873F en 2000, soit une augmentation de 465 F par habitant, représentant à elle seule l'ensemble de l'augmentation des dépenses (474 F)! **Les coûts administratifs s'accroissent donc au détriment des services pour lesquels cette administration est faite!**

Le coût de la sécurité n'a pas augmenté, malgré la charge engendrée par le transfert du service d'incendie du Grand Lyon au Département (cela a permis de répartir la charge sur plus de monde!).

Un peu moins d'argent a été affecté à l'entretien des écoles (**enseignement**).

Les subventions à la **culture et et aux sports** ont été un peu plus chichement accordées, bien que ces deux fonctions représentent ensemble une part déjà importante (15%) des dépenses totales.

Les dépenses de **solidarité** (famille, interventions sociales, santé, logement) ont diminué de près de 15%. Cette baisse s'explique par le transfert expliqué ci-dessus : la contribution d'aide sociale versée par la ville de Lyon en 1997 au Département, qui était de 472F pour chaque habitant disparaît... et est compensée par un versement de l'Etat au Département de 267F par habitant. Sans cette opération, les dépenses de solidarité se seraient maintenues.

Les dépenses **d'urbanisme** (hors service des eaux et d'enlèvement des ordures ménagères) restent stables.

Le **développement économique** a bénéficié du doublement de l'aide du Conseil Général à l'agriculture et surtout de l'aide accordée par la ville de Lyon aux emplois-jeunes et aux groupements de collectivités, missions qui ne semblent pas faire partie des attributions d'une commune.

L'augmentation du coût par habitant des **transports** est due essentiellement au changement de répartition de la contribution au SYTRAL pour le fonctionnement des TCL : en 1997, elle était partagée 50/50 entre le Conseil Général et le Grand Lyon, en 2000 elle est partagée à 15/85.

Enfin le coût des **services de l'eau, de l'assainissement et de l'enlèvement des**

Pour en savoir plus sur CANOL, vous pouvez consulter
son site Internet : <http://site.voila.fr/canol>

L'attribution des subventions 2000 : quelle logique?

Nous avons jugé intéressant de comparer les subventions attribuées par les différentes administrations territoriales. Nous avons recherché dans chaque secteur les principales subventions et avons confronté leurs montants. Nous nous apercevons que la plupart des organismes peuvent prétendre sans logique véritable aux largesses de nos élus. En voici un échantillon :

Les subventions culturelles : nous avons inclus les subventions de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (dépendant du Ministère de la Culture) et avons listé celles dont le montant global dépassait 3 millions de F (3 000 KF). Vous apprécierez par vous-mêmes les sommes allouées, qui sont en milliers de francs (KF). Deux anecdotes toutefois : les subventions versées au **Théâtre des Célestins** sont à hauteur de sa propre recette annuelle (23 millions de F) ; la Ville de Lyon a versé **551 442F pour un concert de Johny Halliday**.

Les subventions sportives supérieures à 1 million de F. Nous n'avons pas pu obtenir les subventions octroyées par la Direction de la Jeunesse et des Sports. Il est à noter que les subventions à l'**O.L.** et l'**ASVEL** sont souvent imputées à la rubrique "relations publiques" et qu'une partie sert à l'achat de billets pour les matchs! A noter également que l'aménagement du **stade de Gerland** pour la Coupe du Monde a coûté **244 millions de F** au contribuable en 1998, et que la Ville de Lyon vient de décider de lui consacrer encore 32 millions.

Autres subventions importantes : Nous avons listé les principales subventions recensées. Les plus grosses concernent des missions confiées par les administrations à des établissements publics.

Nous n'avons pas mentionné les subventions attribuées à la "solidarité", ou à la "politique de la ville"... Il en existe un tel nombre que l'on peut se demander si elles sont attribuées à juste titre. Dans l'affirmative, combien cela nécessite-t-il de personnes pour le faire!

Nous avons trouvé un nombre total d'environ 4 130 subventions accordées par ces différentes administrations pour un montant global versé de 1 220 millions de F.

Le saupoudrage dont les associations bénéficient engendre une **paperasserie très importante** et laisse entendre **une absence totale de concertation entre les différentes administrations donatrices**. Pourquoi ne pas envisager l'affectation de chaque

Organismes culturels	Lyon	Dpt	Région	DRAC	Total KF
Opéra de Lyon	29 321	17 355	14 118	32 800	93 594
Conservatoire Nal de Région	45 498			3 250	48 748
Théâtre des Célestins	20 733	1 800	547		23 080
TNP Villeurbanne		700		21 649	22 349
Festivals internationaux Lyon	13 780	1 200	2 700	4 538	22 218
Orchestre Nal de Lyon				11 950	11 950
Maison de la Danse	2 870	1 310		4 550	8 730
Ecoles de musique		6 069			6 069
CEFEDDEM				5 950	5 950
GRAMME (musique électroacc.)	1 600		688	3 330	5 618
Théâtre jeunes Années	1 000	225		4 350	5 575
Institut Lumière	3 990	1 060		258	5 308
Cie Maguy Marin		300	1 080	3 250	4 630
Théâtre Pt du Jour	1 260	300		2 999	4 559
Théâtre Croix-Rousse	1 040	260	1 428	1 725	4 453
Cie Les Ateliers	1 160	580		2 188	3 928
Choeurs de Lyon		300	1 940	1 490	3 730
Villa Gillet			3 400	215	3 615
ARSEC sce aux entrep. cultur.			1 916	1 255	3 171
Ecole beaux-Arts				3 142	3 142
AMDRA Musiques actuelles			2 588	529	3 117

Organismes sportifs	Lyon	Gd Lyon	Dpt	D.D.J.S.	Total KF
Olympique Lyonnais	7 900	4 000	10 250	?	22 150
A.S.V.E.L.	2 000	2 000	1 100	?	5 100
Football Club de Lyon	1 177		110	?	1 287
Lyon Olympique Univ.	1 139		20	?	1 159

Autres organismes	Lyon	Gd Lyon	Dpt	Région	Total KF
SYTRAL	657	682 000	98 400		781 057
Sce Dep. d'Incendie et Secours		146 015	509 553		655 568
Lyon Confluence		50 932			50 932
Comité Régional Tourisme				45 381	45 381
COFIL Foire de Lyon	38 055			1 357	39 412
Agence d'Urbanisme		34 430			34 430
OPAC Grand Lyon	4 169	20 000			24 169
Agence developpt Région R/A	121	11 300	11 814	1 000	23 235
Entreprise R/A International				19 933	19 933
Office du Tourisme/ Congrès	9 060	4 426	1 000		14 486
OPAC Villeurbanne		11 659			11 659
SYMALIM Parc de Miribel		7 309			7 309
Mission Célébration an 2000		4 400			4 400
OPAC St-Priest		4 000			4 000
COPARLY contrôle pollution		3 790			3 790
Hospices Civils de Lyon		3 608			3 608

Pourquoi et comment aider C.A.N.O.L.?

Cette association est récente. Elle ne bénéficie naturellement d'aucune subvention! Elle ne réunit que des bénévoles, qui consacrent beaucoup de leurs loisirs à la faire vivre, à rechercher, analyser, contrôler, publier et diffuser ces informations!

Son but est de vous informer des anomalies constatées dans l'administration des collectivités territoriales et de faire ainsi pression sur nos élus afin qu'ils gèrent, non en démagogue, mais en père de famille!

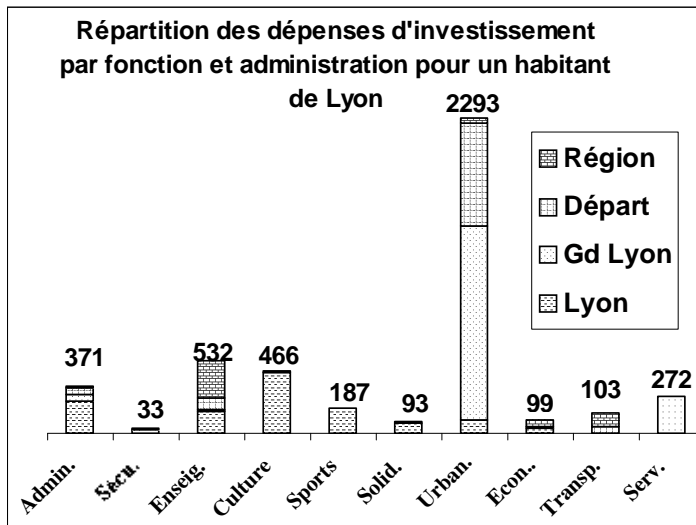
Si vous souhaitez qu'elle continue son oeuvre, elle a besoin de votre aide sous 2 formes :

- financièrement pour lui permettre de survivre
- en temps alloué pour réunir, analyser, rédiger et diffuser toutes les informations

Les dépenses d'investissement

Voici ce que dépensent nos administrations locales pour améliorer notre avenir! Afin de ne pas donner un instantané annuel qui risquerait d'être trompeur, nous vous montrons la moyenne de ce qui a été dépensé par fonction, par administration et par habitant sur les 3 dernières années connues, c'est-à-dire 1998, 1999 et 2000.

Sur 4 448 F dépensés en moyenne par habitant, plus de la moitié a été consacrée à l'urbanisme... mais attention, une grande partie concerne des actions qui ne figurent pas dans les missions de nos administrations, mais dans celles de l'Etat. C'est le cas par exemple de l'enseignement supérieur et en particulier de la construction de l'Ecole Normale Supérieure, qui a coûté 800 millions de F au contribuable (budget initial 420 millions de F). Il existe également beaucoup de subventions entre nos différentes administrations, dont la logique d'attribution mériterait d'être éclaircie.



Notre action contre la mauvaise application de la loi sur les 35 h

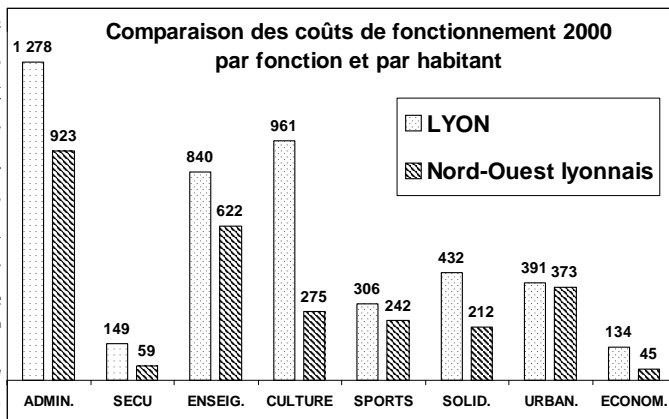
La loi sur les 35 heures dans l'administration précise que le personnel doit travailler 1 600 heures par an. En juillet 2001, nous avons déposé un **recours devant le Tribunal Administratif contre le Conseil Général du Rhône**, où le personnel travaille moins de 1533 h/an. Nous en attendons le jugement. A la suite des décisions prises en décembre par les autres administrations territoriales, nous avons également déposé des **recours contre la Ville de Lyon, le Grand Lyon et la Ville d'Ecully**, où le personnel est autorisé à travailler entre 1554 et 1575 heures/an. Des accords prévoient également des embauches de personnel qui seraient inutiles si le personnel travaillait le nombre d'heures prévu par la loi.

L'administration ne doit pas se considérer au-dessus des lois, et

Comparaison des dépenses de la Ville de Lyon avec celles des communes du Nord-Ouest lyonnais

Dans les articles précédents, nous avons fondé nos analyses sur les habitants de Lyon. Cela était plus significatif, puisque Lyon compte 441 000 habitants contre 109 000 dans le Nord-ouest lyonnais. Nous avons tout de même voulu mettre en relief les différences de coût de gestion par habitant entre la ville de Lyon et les communes du nord-ouest lyonnais.

Pour ces dernières, nous avons calculé la moyenne pondérée des dépenses constatées en 2000. Cela donne le résultat ci-dessous. **La Ville de Lyon dépense 4 492 F par habitant contre 2 750 F pour les communes du N.O.L., soit 63% de plus.** Les différences les plus importantes étant la culture (+ 250%), la solidarité (+ 104%), l'économie (+ 200%) et l'administration (+ 240%).



Thèmes traités dans les prochains bulletins

Le prochain numéro, prévu pour septembre, sera consacré à l'étude de la gestion des **organismes de H.L.M. du Rhône**. Le bulletin suivant analysera la gestion du **SYTRAL, qui gère les transports en commun lyonnais**. Un prochain bulletin étudiera la **gestion de la Ville**

Dernière minute... CANOL a toujours été et reste apolitique!

La presse nationale a récemment rapporté que des associations de contribuables faisaient partie de réseaux "dormants" que l'extrême droite pouvait "réveiller". CANOL tient à préciser qu'elle ne fait partie d'aucun réseau politique et s'attache à rester apolitique.

BULLETIN D'ADHESION 2002 à retourner à :

Aidez-nous!

C.A.N.O.L. - B.P. 19 - 69131 ECULLY Cedex - Tél/fax : 04.78.34.44.87 - e-mail : canol@wanadoo.fr

NOM Prénom : N° téléphone :

Adresse : e-mail :

souhaite adhérer à C.A.N.O.L. et joins un chèque de : € (adhésion minimum : 12,5 € - membre bienfaiteur : 40 € ou plus)

Je pense pouvoir consacrer un peu de mon temps pour aider C.A.N.O.L. dans son action et vous demande de me contacter pour examiner en quoi je peux être utile.